

Transport
intermodal

Le Groupement National des Transports Combinés (GNTC) et Hellio partenaires pour rendre le transport de marchandises plus vertueux



Crédit photo : GNTC

À l'occasion de la Semaine de l'Innovation du Transport et de la Logistique (SITL), du 5 au 8 avril 2022, et de la journée du fret ferroviaire le 6 avril 2022, le Groupement National des Transports Combinés (GNTC) et Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, annoncent la signature d'un partenariat.

Conclu le 1^{er} janvier 2022, celui-ci vise à promouvoir l'utilisation du transport combiné, un transport durable, dans le cadre de la loi de Transition Énergétique. D'une durée de 4 ans, correspondant à la 5^{ème} période du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ce partenariat doit permettre aux adhérents d'identifier les gisements d'économies d'énergie et les financements possibles.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

GNTC

13/15 rue Taitbout
75009 Paris
secretariat@gntc.fr
www.gntc.fr

Le transport combiné : une réponse aux besoins environnementaux

Le transport combiné vise à utiliser le ferroviaire ou la voie d'eau pour transporter des marchandises en caisses mobiles, conteneurs ou semi-remorques, acheminées par des chargements effectués par la route pour les premiers et derniers kilomètres. Ce transport intermodal offre une solution logistique sobre en énergie. Il est particulièrement pertinent sur longue distance.

À titre d'exemple¹ : un train qui émet 3 tonnes de CO₂ transporte autant de marchandises que 45 poids lourds qui émettent 44 tonnes de CO₂. Une barge qui émet 36 tonnes de CO₂ transporte autant de marchandises que 125 poids lourds qui émettent 123 tonnes de CO₂.

Pour répondre aux enjeux du développement durable, l'État a mis en évidence plusieurs leviers dans la transition écologique et énergétique avec, notamment, la progression des modes massifiés dans le transport de marchandises en complémentarité avec la route et une optimisation des moyens et des ressources existantes pour une efficacité accrue des systèmes de transport et de logistique. Dans ce contexte, le développement du transport combiné demeure une des priorités de l'État en matière de transports de marchandises sur les principaux axes de trafic.

Créé en 1945, le GNTC est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble de la filière du transport combiné de fret et de l'intermodalité en France. Elle regroupe près de 70 adhérents, soit la quasi-totalité des entreprises et acteurs du secteur. Sa raison d'être est de représenter, promouvoir et défendre ce secteur auprès des pouvoirs publics et acteurs du transport.

De 25 à 100 % de prise en charge par les CEE (en fonction du nombre de voyages)

Conscient de la difficulté pour ses adhérents de maîtriser complètement le dispositif complexe des CEE, le GNTC a fait le choix de se rapprocher de Hellio, qui dispose déjà d'une expertise dans le domaine du transport intermodal depuis 2009 et fluvial, de par son partenariat avec les Entreprises fluviales de France (E2F).

« Les CEE sont un dispositif indispensable comme aide incitative au report modal pour les transporteurs qui s'engagent pour le ferroviaire ou le fluvial. Le GNTC était à la recherche d'un partenaire exclusif sur 4 ans afin de donner une meilleure lisibilité à nos adhérents pour les accompagner dans la réalisation d'économies d'énergie. Grâce à son expertise du secteur des transports et de sa maîtrise du dispositif des CEE depuis 2008, Hellio est capable de s'engager sur le long terme », souligne Aurélien Barbé, Délégué général du GNTC.

¹ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/transport-combine#:~:text=mettre%20en%20C5%93uvre%20-,D%C3%A9finition,est%20pertinent%20sur%20longue%20distance>

Le développement du transport combiné est encouragé par le dispositif des CEE par la mise en œuvre de 3 fiches d'opérations standardisées destinées à financer plusieurs équipements :

- › TRA-EQ-101 : Acquisition (achat ou location) d'une unité de transport intermodal (UTI) neuve (caisse mobile ou semi-remorque à prise par pinces) dédiée au transport combiné rail-route
- › TRA-EQ-107 : Acquisition (achat ou location) d'une unité de transport intermodal (UTI) neuve (caisse mobile ou semi-remorque à prise par pinces) de toute taille (de 20 à 45 pieds) dédiée au transport combiné fluvial-route
- › TRA-EQ-108 : Acquisition (achat ou location) d'un wagon d'autoroute ferroviaire neuf

Des fiches intéressantes existent également pour le transport routier de marchandises :

- › TRA-EQ-103 : Mise en place et activation d'un équipement neuf de télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule
- › TRA-EQ-111 : Acquisition (achat ou location) d'un véhicule neuf équipé d'un groupe frigorifique autonome à haute efficacité énergétique pour camions, semi-remorques, remorques et caisses mobiles frigorifiques
- › TRA-EQ-115 : Achat ou location d'un véhicule de transport de marchandises optimisé
- › TRA-SE-101 : Formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe
- › TRA-SE-108 : Gestion externalisée de la globalité du poste pneumatique (véhicules de transport de marchandises)



Crédit photo : GNTC

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

GNTC

13/15 rue Taitbout
75009 Paris
secretariat@gntc.fr
www.gntc.fr

« Avec ce nouveau partenariat, nous poursuivons l'objectif de nous positionner dans la durée sur l'accompagnement de tous les types de transport. Il y a un gisement d'économies d'énergie important à réaliser sur ce secteur. Les fiches CEE génèrent peu de volumes alors qu'elles sont incitatives et représentent une véritable opportunité pour rendre le transport de marchandises plus vertueux. Les aides accordées permettent de prendre en charge de 25 à 100 % du montant de l'investissement », précise Bernard Loth, responsable transports et logistique Hellio.

« L'aide à l'investissement apportée par les CEE dans la filière du transport combiné est un vrai encouragement à faire du report modal et participe aux ambitions de notre secteur pour augmenter significativement l'activité intermodale d'ici 2030 », ajoute un transporteur routier, adhérent du GNTC.

Une offre vertueuse combinant transport et rénovation du bâti tertiaire privé

À noter également que les acteurs du transport sont également concernés par le décret tertiaire car ils disposent d'entrepôts qui vont devoir être rénovés.

En juillet 2019, l'ultime mouture du décret tertiaire - dispositif Éco Énergie Tertiaire - a été publiée au journal officiel. Entré en vigueur le 1^{er} octobre de la même année, le texte fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments hébergeant une activité tertiaire sur une surface d'au moins 1 000 m². Objectif : réduire leurs consommations énergétiques de 60 % d'ici à 2050.

Les exigences se conjuguent à une obligation de transmettre ces données à la plateforme Operat (Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire). Les propriétaires et utilisateurs de bâtiments tertiaires ont jusqu'au 30 septembre 2022 pour déclarer leurs données bâtimentaires (superficie, activité, etc.), leurs consommations énergétiques de 2021 et 2020 ainsi que les données de référence afin de se fixer un cap.

Également acteur du secteur tertiaire, Hellio est ainsi en mesure d'apporter des solutions d'économies d'énergie pour ce type de bâtiment et de mobiliser les aides existantes des Certificats d'Économies d'Énergie : plus de 50 opérations d'efficacité énergétique sont éligibles pour les bâtiments à usage tertiaire (isolation thermique, optimisation des modes de chauffage et de climatisation, Gestion Technique du Bâtiment, etc.).

À propos de Hellio



Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

GNTC

13/15 rue Taitbout
75009 Paris
secretariat@gntc.fr
www.gntc.fr